

CONTRAT DE REMPLACEMENT LIBÉRAL
(Contrat type s'imposant aux chirurgiens-dentistes)

Entre les soussignés :

M [x]

Chirurgien-dentiste,

Inscrit au Tableau de l'Ordre du département de

Sous n°

Demeurant à

Ou

La société [x]

(SEL/SCP) de chirurgiens-dentistes, au capital de

Immatriculée au RCS de sous le numéro

ayant son siège social sis

Inscrite au Tableau de l'Ordre du département de

Sous le n°

La société est représentée par

en sa qualité de

Numéro d'URSSAF

d'une part,

M [y]

Chirurgien-dentiste,

Inscrit au Tableau de l'Ordre du département de

Sous n°

Demeurant à

Ou

M [y]

Étudiant en chirurgie dentaire ayant validé sa 5ème année ou 6ème année le :

Demeurant à

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 - Engagement

M [x]..... interrompant provisoirement tout exercice professionnel en quelque lieu que ce soit, engage M [y].....

Le présent contrat prendra effet à partir du et se terminera le

Article 2 - Fonction

M [y]..... exercera en qualité de chirurgien-dentiste ou d'étudiant en chirurgie dentaire au lieu et place de M [x]..... dans son ou ses cabinets dentaires sis :

S'il existe un ou plusieurs sites distincts de la résidence professionnelle habituelle, préciser la ou les adresses ici :

À ce titre, M [y]..... recevra tous les patients qui se présenteront et leur donnera ses soins consciencieux et attentifs, conformément aux dispositions de l'article R.4127-211 du Code de la santé publique. M [y]..... exercera son art en toute indépendance.

Article 3 - Rémunération

M [y]..... recevra de M [x]..... une vacation de ⁽¹⁾.....

Tous les honoraires perçus reviendront intégralement à M [x]..... à qui il appartient de régler tous les frais professionnels.

⁽¹⁾ - a) S'il s'agit d'une somme forfaitaire, préciser si elle est journalière, mensuelle ou pour la durée du remplacement.
- b) S'il s'agit d'un pourcentage, préciser qu'il sera calculé sur les honoraires encaissés sur les soins et travaux effectués par le remplaçant et, ce, au fur et à mesure des encaissements.

Article 4 - Respect des installations

M [y]..... ne pourra apporter ni modification, ni changement à la distribution des locaux, ni procéder à des installations de quelque nature qu'elles soient sans l'assentiment exprès et par écrit de M [x]..... .

Il aura la faculté d'introduire dans les lieux toute instrumentation de son choix qu'il jugera utile et qu'il reprendra à l'achèvement des présentes.

Article 5 - Restitution du matériel

M [y]..... rendra le matériel professionnel, ainsi que le mobilier meublant, dans l'état où ils se trouvent le jour de la mise en exécution des présentes. Un inventaire en sera contradictoirement dressé entre les parties et annexé aux présentes.

M [y]..... devra se comporter en bon père de famille à l'égard de l'agencement, du matériel, du mobilier et du personnel mis à sa disposition.

Article 6 - Exécution du contrat

M [y]..... s'engage, pendant toute la durée du présent contrat, à observer les prescriptions du code de la santé publique qu'il déclare bien connaître et les règles et usages de la profession dentaire, ainsi que le règlement intérieur du cabinet dentaire s'il en existe un.

Compte tenu de la qualité d'étudiant de M [y], le présent contrat sera exécuté dans le cadre des dispositions de l'article R. 4141-1 à R. 4141-3 du Code de la santé publique pris pour l'application de l'article L.4141-4 du Code de la santé publique.⁽²⁾

Article 7- Fin de contrat

À l'expiration du remplacement, M [y]..... fournira à

M [x]..... les renseignements sur les soins apportés à la clientèle pendant son intérim.

⁽²⁾ Paragraphe à supprimer si le salarié n'est pas étudiant

Article 8 - Clause d'interdiction d'exercer

Si le remplacement a une durée supérieure à 3 mois consécutifs, M [y]
s'interdit d'exercer pour son propre compte ou pour le compte d'autrui pendant
dans un rayon de

Ou ⁽³⁾

M [x]..... renonce expressément à demander l'application de
l'article R. 4127-277 du Code de la santé publique. De ce fait, M [y]
sera libre d'exercer où il le désire sous quelque forme que ce soit, sans aucune limitation dans le temps ou dans
l'espace.

Article 9 - Assurance

M [y]..... devra s'assurer personnellement pour garantir sa
responsabilité civile professionnelle.

Article 10 - Litiges

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la
résolution de leur présente convention, devront, avant toute action en justice, être soumises à une tentative de
conciliation devant le Président du Conseil départemental de l'Ordre conformément aux dispositions de l'article
R.4127-259 du Code de la santé publique.

Article 11- Contre-lettre

Les soussignés certifient sur l'honneur qu'aucune contre-lettre ne vient modifier les clauses de ladite convention.

Article 12 - Communication du contrat

Conformément aux dispositions de l'article L. 4113-9 du Code de la santé publique, ce contrat est communiqué
par chacune des parties au Conseil départemental dont elles relèvent.

⁽³⁾ Si les parties ont choisi la première option de l'article 7 (c'est-à-dire l'application d'une clause d'interdiction d'exercer), supprimer cet
alinéa en portant en marge "Paragraphe rayé nul" suivi de la signature des co-contractants.
Procéder de même si les parties choisissent la seconde option.

Fait en quatre exemplaires à

Le

Faire parapher chaque page

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Convention passée sous la seule responsabilité des signataires.

Modèle novembre 2011

SONICD
Ordre National
des Chirurgiens-Dentistes

Note à joindre au contrat de remplacement non salarié présenté par un étudiant

En sa qualité d'étudiant, M (le remplaçant),
déclare relever du régime de la sécurité sociale des étudiants et fera son affaire personnelle des déclarations à
l'U.R.S.S.A.F. de son domicile du montant des honoraires qui lui ont été rétrocédés.

